QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

COTE NORD ATLANTIQUE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Capot.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Vivé (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau du captage,
- **33** au niveau de l'installation de traitement,
- **23** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,73 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 3,27 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 12,90 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **42 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maitrisé.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

AJOUPA BOUILLON ABANDONNE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Fond les Sources et des Sources Mont Pelé 1, 2.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Croix Laurence et la Station Trianon (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau des captages*,
- **7** au niveau des installations de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,74 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 2,38 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 5,50 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La moyenne calculée en 2017 était de **76 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

AJOUPA BOUILLON BOURG

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Fond les Sources et des Sources Mont Pelé 1, 2.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **les Stations de Croix Laurence, Marc Cécile (Eden) et Trianon (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau des captages*,
- **10** au niveau des installations de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour les substances indésirables (nitrate,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,58 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 3,63 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 12,60 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La moyenne calculée en 2017 était de **51 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

BASSE POINTE HAUTEUR MORNE BALAI

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **du Forage Morne Balai et de la Source Louison.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Louison-Morne Balai (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **3** au niveau des captages,
- **4** au niveau de l'installation de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,43 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 7,99 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 3,90 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Aucune recherche n'a été effectuée cette année pour la station Louison Morne Balai. Ces recherches sont prévues tous les 2 à 5 ans sur cette installation.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **3 molécules (insecticides et herbicides) ont été mises en évidence sur le Forage Morne Balai et la Station de Louison-Morne Balai. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

BASSE POINTE MORNE BALAI DEMARE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Louison, des Forages Démare et Morne Balai.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Louison-Morne Balai et la Station de Démarre-Morne Balai (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **5** au niveau des captages,
- **8** au niveau des installations de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,28 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 7,65 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 9 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2017. 100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **3 molécules (insecticides et herbicides) ont été mises en évidence sur le Forage Morne Balai, la Station de Louison-Morne Balai et la Station de Démarre-Morne Balai. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

BASSE POINTE NORD

Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Capot et de la Source Potiche.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est partiellement engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Vivé et la Station Hauteur Bourdon (traitement mis en œuvre : décantation-charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau des captages,
- **35** au niveau des installations de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,56 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 3,25 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 14,80 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maitrisé.** La moyenne calculée en 2017 était de **37 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de Station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

GRAND'RIVIERE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Grande Rivière.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Grand'Rivière (traitement mis en œuvre : filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **2** au niveau du captage,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **12** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,82 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,47 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 2,90 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

AJOUPA BOUILLON BOUTEILLE ADINET

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Fond les Sources.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Marc Cécile (Eden) (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage*,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances indésirables (nitrate,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **67%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,55 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 6,54 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 3,50 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2017. 100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

HAUTEURS SAINTE MARIE-LORRAIN

Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Capot et de la Rivière du Lorrain.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Vivé et la Station du Lorrain (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **18** au niveau des captages,
- **39** au niveau des installations de traitement,
- **18** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **94%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,57 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 2,75 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 17,60 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **120 µg/L** et **90%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Trois dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de Station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

AJOUPA-BOUILLON FALAISE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **des Sources Mont Pelé 1, 2.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Trianon (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau des captages*,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **2** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **50%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,55 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée. **La présence de nitrates n'a pas été relevée en 2017.**

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 5,90 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La valeur mesurée en 2017 était de **24 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

GROS MORNE DUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **du Bras Gommier Percé de la Rivière Galion et des 3 captages de la Rivière du Galion.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Calvaire et par la Station du Galion (traitement mis en œuvre : filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **14** au niveau des captages,
- **57** au niveau des installations de traitement,
- **9** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **1,01 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,69 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 40,30 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **47 µg/L** et **99%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Un dépassement de la norme fixée pour l'aluminium a été relevé. Toutefois, ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Seule 1 molécule (insecticide) a été mise en évidence en sortie de Station du Galion. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

SAINTE MARIE PEROU BEZAUDIN

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Capot et des 3 captages de la Rivière du Galion.** La procédure réglementaire de protection des captages de la Rivière du Galion est achevée tandis que celle de la Rivère Capot est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Vivé et par la Station du Galion (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **24** au niveau des captages,
- **87** au niveau des installations de traitement,
- **8** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,72 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 2,78 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 23,50 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **67 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Compte tenu des mélanges d'eaux sur ce réseau, le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre est maitrisé.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie des Stations Vivé et Galion. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

GROS MORNE VERT PRE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Lézarde.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Directoire (traitement mis en œuvre : décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **13** au niveau du captage,
- **12** au niveau de l'installation de traitement,
- **9** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,57 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,37 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 12,50 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **97 µg/L** et **92%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Un dépassement de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

HAUTEURS TRINITE SAINTE MARIE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière du Galion (pompage à la confluence), Bras Gommier, Bras Verrier, de la Rivière Capot et de la Rivière Lézarde.** La procédure réglementaire de protection des captages de la Rivière du Galion et de la Rivière Lézarde est achevée tandis que celle de la Rivère Capot est engagée. Cette eau est traitée par **la Station du Galion, la Station de Vivé et la Station de Directoire (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **37** au niveau des captages,
- **99** au niveau des installations de traitement,
- **115** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,…) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,69 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 1,43 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 29,50 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. La moyenne calculée en 2017 était de **394 µg/L** et **65%** des résultats ont respecté la valeur **réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L. Les dépassements récurents relevés pour 2017, reflètent des dysfonctionnements importants dans le procédé de traitement de l'eau. Ceux-ci ont justifié la mise en place de mesures de restriction d'usage au cours du dernier trimestre 2017, afin de préserver la santé des consommateurs.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie des Stations Vivé et Galion. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE ROUGE AILERON

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **des sources Mont Pelé 1 et 2.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de l'Aileron (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau des captages*,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,86 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée. **La présence de nitrates n'a pas été relevée en 2017.**

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 0,70 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2017. 100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE ROUGE
BOURG - FOND MARIE REINE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **des sources Essente, Mont Pelé 1 et 2.** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Mespont et la Station de l'Aileron (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **1** au niveau du captage,
- **5** au niveau de l'installation de traitement,
- **15** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,8 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,69 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 4,35 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2017. 100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE ROUGE
PARNASSE - CHAMPFLORE

Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **Source Mont Gelé.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station Champflore (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage*,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,81 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,42 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 1,10 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau.** La valeur mesurée en 2017 était de **41 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

**** La réglementation prévoit 1 analyse tous les 2 à 5 ans pour les installations de faible débit***

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

ROBERT SUD ATLANTIQUE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Lézarde, de la Rivière Capot et de la Rivière Blanche.** La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Directoire, la Station de Vivé et la Station de Rivière Blanche (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **37** au niveau des captages,
- **70** au niveau des installations de traitement,
- **10** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,41 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 1,56 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 12,60 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **83 µg/L** et **81,5%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Cinq dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **5 molécules (fongicide, herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot, la Rivière Blanche et en sortie de Station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

TRINITE POINTE SAVANE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Capot.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Vivé (traitement mis en œuvre : décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau du captage,
- **33** au niveau de l'installation de traitement,
- **32** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,81 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 3,27 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 19,63 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2017 était de **43 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. **Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maitrisé.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides et insecticides) ont été mises en évidence sur la Rivière Capot et en sortie de Station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

PICABELCASE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Morestin (Goyave).** La procédure réglementaire de protection de ce captage n'est pas engagée. Cette eau est traitée par **la Station Morestin-Goyave (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **2** au niveau du captage,
- **6** au niveau de l'installation de traitement,
- **19** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour les substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,47 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 4,33 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La présence de THM n'a pas été relevée en 2017.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La moyenne calculée en 2017 était de **9,33 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Seule 1 molécule (herbicide) a été mise en évidence sur la Source Morestin (Goyave). La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE VERT LACROIX

Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Attila.** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station Moulinguet (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **1** au niveau du captage,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,59 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,16 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 5,20 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La valeur mesurée en 2017 était de **47 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE VERT BEL EVENT

Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Attila et de la Rivière Picart (Mont Bouché).** La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station Moulinguet et la Station Urion (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **3** au niveau des captages,
- **6** au niveau des installations de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,44 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 0,07 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 1,70 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La valeur mesurée en 2017 était de **47 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

MORNE VERT BOURG

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Rivière Picard (Mont Bouché).** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station Urion (traitement mis en œuvre : ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **2** au niveau du captage,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, en dépit d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,29 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée. **La présence de nitrates n'a pas été relevée en 2017.**

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 13 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau.**

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

FONDS SAINT DENIS

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **des Sources Yang-Ting et Morestin (Goyave).** La procédure réglementaire de protection des captages est achevée pour la Source Yang-Ting cependant elle reste à engager pour la Source Morestin (Goyave). Cette eau est traitée par **la Station Trou-Vent et la Station Morestin-Goyave (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **3** au niveau des captages,
- **8** au niveau des installations de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,36 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 3,3 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La présence de THM n'a pas été relevée en 2017.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La moyenne calculée en 2017 était de **12,75 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Seule 1 molécule (herbicide) a été mise en évidence sur la Source Morestin (Goyave). La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

NORD CARAÏBE

ars Agence Régionale de Santé Martinique

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **de la Source Morestin (Goyave).** La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par **la Station de Morestin Pécoul (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **2** au niveau du captage,
- **5** au niveau de l'installation de traitement,
- **16** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,54 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2017 était **de 4,28 mg/L**.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 0,70 µg/L calculée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La moyenne calculée en 2017 était de **29,5 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Seule 1 molécule (herbicide) a été mise en évidence sur la Source Morestin (Goyave). La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2017

BELLEFONTAINE VERRIER

www.martinique.ars.sante.fr

L'eau qui arrive à votre robinet provient **du captage de Chapeau Nègre (Verrier).** La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de Verrier (traitement mis en œuvre : désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2017, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **1** au niveau du captage,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **12** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2017 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,…) recherchées.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2017, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables, sans induire d'effets sanitaires. La teneur moyenne calculée en 2017 était de **0,79 mg/L**.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée. **La présence de nitrates n'a pas été relevée en 2017.**

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 47,40 µg/L mesurée en 2017 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/l.**

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. **Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.** La valeur mesurée en 2017 était de **25 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

La maitre d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord)** ● L'exploitant **: Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).**

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 - Fax : 05 96 60 60 12 - Messagerie : ars-martinique-secretariat-direction@ars.sante.fr